

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 novembre 2019

Délibération n°DE2019017

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 13 dont 3 suppléants

RF
Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2020
055-200088961 20191113-DE2019017-DE

L'an deux mille dix-neuf et le treize novembre, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 04 novembre 2019, s'est réuni à la salle d'animations de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Laurent DEQUENNE, Monsieur Jean-François LAMORLETTE, Monsieur Bernard GILSON, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Jean-Louis PERIQUET, Monsieur Jean NATALE, Monsieur Vincent LE LORRAIN, Madame Valérie WOITTIER

Monsieur Jean NATALE est désigné secrétaire de séance.

7.5 - Aide à l'ingénierie de Pays

Nouvellement créé, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun poursuit les missions engagées depuis 2004 dans la démarche Pays. A ce titre et depuis le 1er novembre 2019, il a repris l'ingénierie territoriale auparavant portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Les dispositifs régionaux permettent un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Jean-Philippe TRAMONTIN Chargé de mission	8 700 €	Région Grand Est (40%)	3 480 €
		Pays de Verdun (60%)	5 220 €
TOTAL	8 700 €	TOTAL	8 700 €

Cette demande porte sur la fin de l'année 2019 à savoir du 1er novembre au 31 décembre. Une nouvelle demande sera formulée en 2020.

Pour mettre en place ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

